

**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**COMMUNE de  
CHARNOZ-SUR-AIN**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**EMPLACEMENTS RESERVES**

**6**

Vu pour rester annexé à la délibération du  
12/11/2024

Le maire,

Jean-Louis Guyader

POS approuvé le 24 février 1995  
Mise à jour le 4 octobre 2005  
Révision simplifiée le 17 décembre 2009  
Modification simplifiée du 1<sup>er</sup> décembre 2011  
Mise en compatibilité le 28 novembre 2012  
POS caduc le 27 mars 2017

**PLU approuvé le 12 novembre 2024**



**Agnès Dally-Martin - Etudes d'Urbanisme**  
30 chemin du Gaillot, Le Mollard 01160 St-Martin-du-Mont  
04-74-35-54-35 / [adallymartin@gmail.com](mailto:adallymartin@gmail.com)



**Article L151-41**

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier

3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques (...).

Ils créent un "droit de délaissement" pour le propriétaire qui peut mettre en demeure la collectivité d'acquiescer l'emprise foncière concernée par le projet ainsi annoncé.

Pour répondre au parti d'urbanisme, le PLU prévoit 9 emplacements réservés :

N° de l'emplacement	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Création d'une piste cyclable côté Nord de la RD 65c, 250 mètres après le chemin de Billieux jusqu'à la limite de la commune en direction de la commune de Meximieux depuis l'emplacement réservé n° 2 (parcelles section A ; 251, 255, 257, 258, 267, 268, 269, 280, 281, 282, 410, 412, 414, 415, 420).	Commune	5 613m <sup>2</sup> 5 mètres de large après le fossé d'infiltration
2	Création d'une piste cyclable côté Nord de la RD 65c, sur 250 mètres à partir du chemin de Billieux (parcelle A 246).	Commune	1 312 m <sup>2</sup> 5 mètres de large après le fossé d'infiltration
3	Création d'une piste cyclable côté Nord de la RD 65c, de la RD 65 au chemin de Billieux (parcelles section A ; 245, 247, 249, 250, 252, 253, 254, 262, 492, 494).	Commune	1 409 m <sup>2</sup> 5 mètres de large après le fossé d'infiltration
4	Création d'une piste cyclable côté Est de la RD 65 depuis la RD 65c, au Nord de la commune jusqu'au niveau de l'entrée de la ZA du Vorgey (parcelles section B ; 116 à 127, 685, 687, 716, 719, 721).	Commune	1 662 m <sup>2</sup> 5 mètres de large après le fossé d'infiltration
5	Elargissement du chemin de Cuire pour porter son emprise à 6 mètres (parcelles section B ; 33, 46, 74, 675, 737, 739, 740, 764, 766, 938, 941, 973, 975, 1021, 1070, 1071, 1072, 1075).	Commune	1 533 m <sup>2</sup> 6 mètres de large pour l'ensemble de la voie
6	Extension du cimetière côté Sud (parcelle B 70).	Commune	584 m <sup>2</sup>

7	Création d'un accès commun Est rue de Monétroi par mutualisation d'un accès privé pour desserte de l'OAP n°4 de la zone 1 AU 4 (parcelles B 985 et B 986).	Commune	493 m <sup>2</sup> 7,50 mètres de large pour l'ensemble de la voirie
8	Création d'un accès Ouest rue de Monétroi pour la desserte de la zone agricole jusqu'au chemin de Montchatel et faciliter l'intervention sur le réseau d'assainissement principal communal (parcelle B 174).	Commune	1 805 m <sup>2</sup> 6 mètres de large pour l'ensemble de la voirie
9	Elargissement de la chaussée rue Gailloux côté Nord à partir du n°11 et aménagement de l'intersection Gailloux/Monétroi pour amélioration de la visibilité (parcelle B 990).	Commune	320 m <sup>2</sup> 7,50 mètres de large pour l'ensemble de la voirie